



# CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

MAIRIE - 48 Place de la Libération - Cours La Ville - 69470 COURS  
Tél. : 04 74 89 71 80 - Fax : 04 74 89 89 03 - Courriel : [commune@mairie-cours.fr](mailto:commune@mairie-cours.fr)

## Compte rendu de la réunion du 11/12/2020

### Présents :

Intervenants : Patrice VERCHERE (Maire de COURS), Jonathan PONTET (Adjoint chargé du CME), Marie-Claire DUBOUIS (Maire déléguée de Thel), Jeanne-Marie BERCHOUX-LAMBERT (Adjointe), Justine MERCIER (Secrétaire de Mairie).

### Conseillers Municipaux Enfants :

- École Léonard de Vinci : Justin VERMOREL, Tiago DE SOUSA PIRES, Tony ESSERTAIZE, Erica BRESSON
- École Marcel Pagnol : Nina CHERPIN, Owen THORRIGNAC
- École St Charles : Ryma GIRIENS, Mélina DUMAS, Swann LATOUR, Clara CANET
- Ecole La Farandole : Julian GIMBERT, Lou-Ann JOURLIN
- Ecole Les Marronniers : Léa GUILLERMIN, Eyia BLANCHOD

Excusés : Lydie LEROY (Conseillère municipale déléguée), Laurence BEZACIER (Conseillère Municipale, Intervenante au CME)

### 1. Installation et présentation des membres du Conseil Municipal Enfants (CME)

- Mr Jonathan PONTET, Adjoint chargé du CME, souhaite la bienvenue à chaque nouveau conseiller municipal enfant et leur adresse ses sincères félicitations pour cette élection. Il leur précise que leur nouveau rôle est de représenter leurs camarades. Il espère que ce mandat de jeune élu leur donne vocation pour être élu plus tard, à l'âge adulte, comme lui, qui a été élu au CME de Pont-Trambouze, il y a une quinzaine d'années.

- Un tour de table est réalisé, afin que chacun se présente :

Jonathan PONTET Adjoint chargé de : CME, Communication, Fêtes et cérémonies, Fleurissement, Tourisme, Commerce Foires et Marchés

Marie-Claire DUBOUIS Maire déléguée de Thel chargée du fonctionnement de la commune déléguée de Thel. Elle s'occupe donc de la vie du village, de l'école, ...

Jeanne-Marie BERCHOUX-LAMBERT Adjointe chargée des Affaires culturelles et de la relation de la Commune avec le Centre Social & Culturel

Justine MERCIER Agent administratif de la Mairie de COURS chargée de : Secrétariat de élus et de la Direction, Communication, CME

École Léonard de Vinci : Justin VERMOREL (CM1), Tiago DE SOUSA PIRES (CM1), Tony ESSERTAIZE (CM2), Erica BRESSON (CM2)

École Marcel Pagnol : Nina CHERPIN (CM2), Owen THORRIGNAC (CM1)

École St Charles : Ryma GIRIENS (CM1), Mélina DUMAS (CM1), Swann LATOUR (CM2), Clara CANET (CM2)

Ecole La Farandole : Julian GIMBERT (CM2), Lou-Ann JOURLIN (CM1)

Ecole Les Marronniers : Léa GUILLERMIN (CM2), Eyia BLANCHOD (CM1)

Patrice VERCHERE Maire de COURS arrive en séance. Il félicite les enfants pour leur élection dans leurs écoles respectives. S'ils sont là, c'est qu'ils sont appréciés de leurs camarades. Il leur explique que leur travail va consister comme le Conseil Municipal Adulte à gérer les affaires de la Commune. A chaque réunion, il faudra suivre un ordre du jour annoncé dans leur convocation et ensuite des questions diverses pourront être posées.

Clara CANET demande à Patrice VERCHERE pourquoi il a voulu être Maire. Il répond que très jeune, il s'est intéressé à la vie communale. Il a été élu en 1994 à l'âge de 21 ans au Conseil Municipal de Pont-Trambouze. Ensuite, il a été élu Maire de Cours La Ville en 2001, 2008 et 2014, Député en 2007 et 2012, et enfin Maire de la Commune Nouvelle de Cours en 2016 et 2020.

Julian GIMBERT demande comment est élu Emmanuel MACRON. Mr le Maire lui répond que le Président de la République est élu au suffrage universel direct, c'est-à-dire directement par les français. En 2022, comme tout les 5 ans, son mandat va être remis en jeu lors des élections présidentielles.

## **2. Présentation de la Commune de COURS**

En France, il y a 36 000 communes. La population d'une Commune élit un Conseil Municipal, qui lui-même élit un Maire. Cette assemblée se réunit régulièrement pour s'occuper des affaires de la Commune.

Il est expliqué qu'à Cours, la commune a une particularité. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016, il s'agit d'une Commune Nouvelle. C'est-à-dire, que les Communes historiques de Cours La Ville, Pont-Trambouze et Thel se sont regroupées pour former une seule Commune, appelée COURS. L'objectif de ce regroupement est de mutualiser les moyens humains, financiers et techniques de chaque commune historique, pour créer une Commune Nouvelle plus forte, pour l'avenir.

Il leur est également expliqué qu'une Commune a en charge la gestion de l'Etat Civil (Naissance, Mariage, Décès), le respect de l'ordre public avec la Police Municipale, l'enseignement avec les écoles maternelles et primaires, l'action sociale, l'urbanisme, les services sportifs et culturels : salle des sports, stades, bibliothèque, salle de cinéma, l'entretien de la voirie et organiser les différentes élections. Pour se faire, elle dispose d'un budget, avec des recettes et des dépenses.

Quelques questions sont posées aux enfants, afin de voir s'ils connaissent bien leur Commune :

- Le Nom du Maire de COURS : [Mr Patrice VERCHERE, qui est également Maire délégué de Cours La Ville et Président de la COR \(Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien\)](#)
- Le Nom du Maire délégué de Pont-Trambouze : [Mr David GIANONE](#)
- Le Nom du Maire délégué de Thel : [Mme Marie-Claire DUBOUIS](#)
- Nombre d'habitants : **4 529**
- Noms des habitants de Cours La Ville : [les Coursiauds et les Coursiaudes](#)
- Noms des habitants de Pont-Trambouze : [les Pontrambouziens et les Pontrambouziennes.](#)
- Noms des habitants de Thel : [les Thelois et les Theloises](#)
- Noms des habitants de La Ville : [les Lilipanpans](#)
- Sites connus à COURS : [la Mairie, La Poste, les écoles, l'église, la salle de sports, la salle des fêtes de Thel, la salle Le Magnolia, la bibliothèque](#)
- Participation des Conseillers Municipaux Enfants aux associations de COURS : [Basket, Rugby, Théâtre, Ping-pong, Foot, Gym, Judo, Tennis](#)
- Participation à des manifestations locales : [la Fête des Marrons, la Foire au Boudin, la Fête de Cours, le Grand Prix Cycliste](#)

## **3. Présentation des missions du Conseil Municipal Enfants**

Ce conseil, qui est composé d'enfants des classes de CM1 et CM2 de toutes les écoles primaires de COURS. Il permet aux jeunes de réfléchir, discuter et s'exprimer sur la vie de la commune. Le plus souvent, les réunions seront des sorties, pour découvrir le fonctionnement de services publics particuliers : Gendarmerie, Pompiers, Maires annexes, Château de la Fargette, ...

Les élus du CME représentent les jeunes de l'ensemble de la Commune : leurs amis, leurs camarades d'écoles ou d'associations, ... Ils doivent être à l'écoute des demandes et idées des autres, puis savoir les rapporter au sein de cette assemblée. L'objectif de leur mandat est de proposer des projets pour améliorer la vie quotidienne des enfants à COURS. C'est un rôle important !

De plus, il est rappelé que chacun a été élu pour 2 ans et que dans le cadre de leur nouvelle fonction d' élu, les Conseillers Municipaux ont des obligations à respecter :

- Assister aux réunions du CME,
- Proposer et participer aux projets et manifestations de cette assemblée,
- Participer aux cérémonies de la Commune : commémorations, vœux du maire, ...
- Informer ses camarades des décisions prises au sein du Conseil.

De plus, il est demandé aux jeunes élus de bien vouloir réfléchir pour la prochaine réunion à leurs attentes sur les missions ou réalisations de projets au sein du CME. Un tour de table sera organisé pour permettre à chacun de s'exprimer sur le sujet.

#### **4. Election d'un Maire au sein du CME**

Il est également annoncé aux enfants qu'un Maire sera élu par les autres membres du CME à la prochaine réunion.

Ce Maire aura pour rôle essentiel de représenter le groupe du CME auprès d'autres instances, comme leurs pairs du Conseil Municipal. Il devra également prendre des décisions sur le travail mené.

Chaque enfant est donc invité à réfléchir à sa candidature à ce poste pour la prochaine réunion.

#### **5. Visite de la Mairie**

Pour clôturer cette première réunion, une visite des locaux de la Mairie est effectuée : le bureau de Mr le Maire et de ses Adjoints, les bureaux des agents administratifs et du policier, la salle des Mariages et le local des archives communales.

Et enfin, il est remis aux enfants une lettre adressée à leurs parents, avec une fiche de renseignements et une autorisation parentale. Il leur est demandé de bien vouloir rapporter ces documents dûment remplis à la prochaine réunion.

**Prochaine réunion prévue le Vendredi 5 Février 2021 à 17h**  
*(une convocation vous sera adressée en temps voulu)*

**Bonnes vacances et bonne fête de fin d'année à tous !**

